



RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Les chiffres clés 2023



Panorama 2023

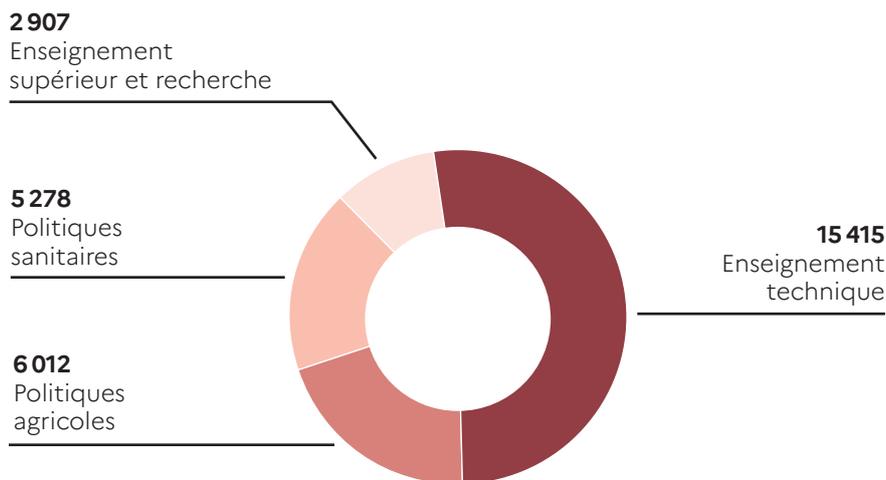
Le nombre d'agents rémunérés au MASA

Au 31 décembre 2023, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) rémunère 29 612 agents, soit 156 agents de moins qu'en 2022 (29 768 agents) et 197 agents de moins qu'en 2021 (29 809).

Répartition des agents

La répartition des agents par programme budgétaire est stable depuis 2020. Au 31 décembre, elle est de 52,1% dans l'enseignement technique agricole, 20,3% dans les politiques agricoles, 17,8% dans les politiques sanitaires et 9,8% dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Effectifs du MASA par programme budgétaire au 31 décembre 2023

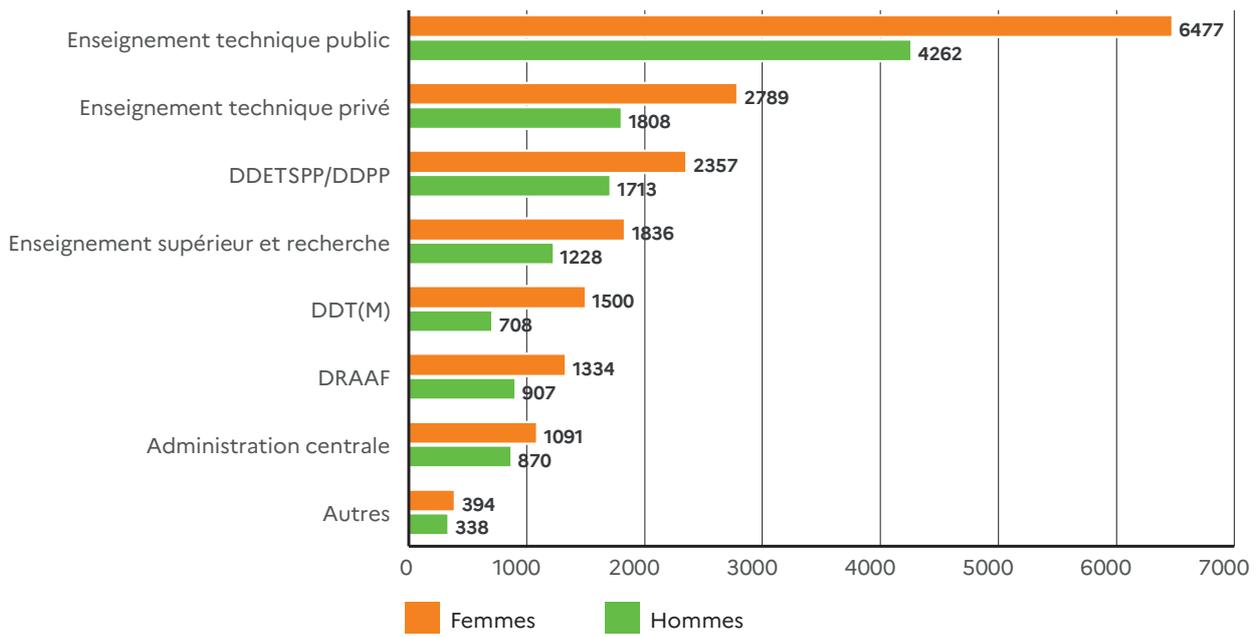


De même, la répartition des effectifs par secteur d'activité est relativement constante depuis 2020.

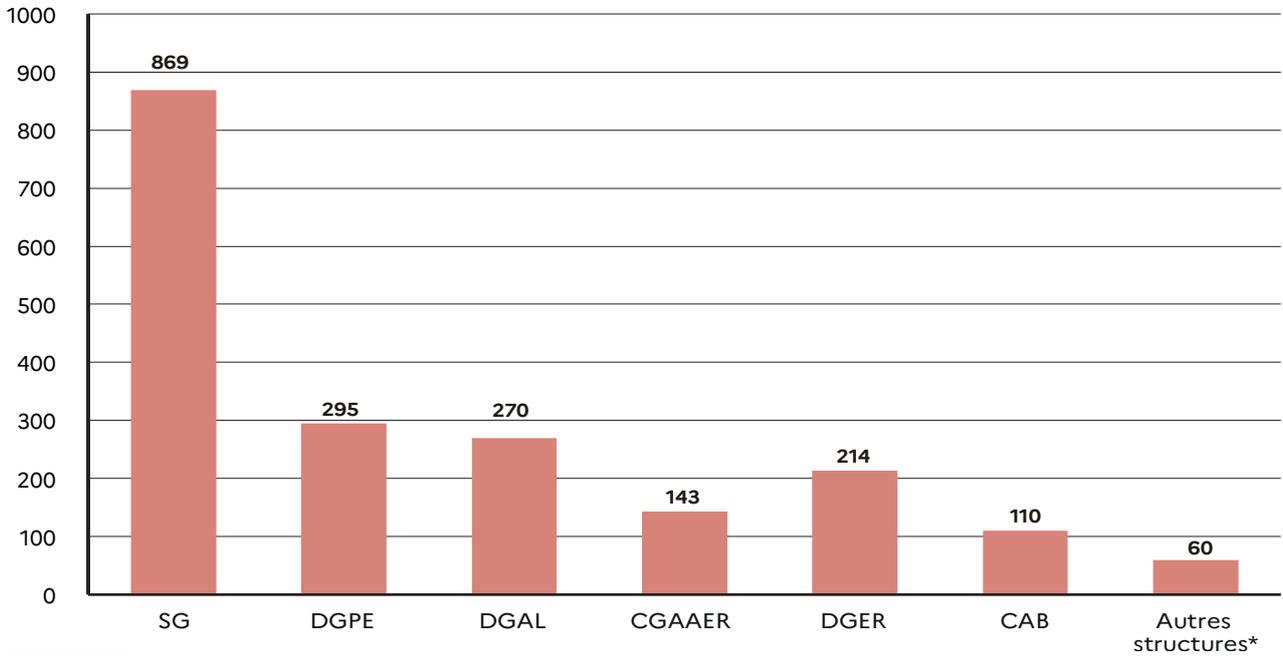
Près des deux tiers (62,1%) des agents du ministère exercent leurs missions dans les établissements d'enseignement. Ces 18 400 agents sont répartis sur les trois secteurs d'enseignement : 10 739 (36,3%) dans l'enseignement technique public, 4 597 (15,5%) dans l'enseignement technique privé et 3 064 (10,3%) dans l'enseignement supérieur.

Viennent ensuite les services déconcentrés avec 8 519 agents (dont 6 278, soit 21,2%, dans les directions départementales interministérielles et 2 241, soit 7,6%, dans les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), puis l'administration centrale avec 1 961 agents, soit 6,6 % des effectifs ministériels.

Répartition par secteur d'activité au 31 décembre 2023



Effectifs affectés en administration centrale au 31 décembre 2023

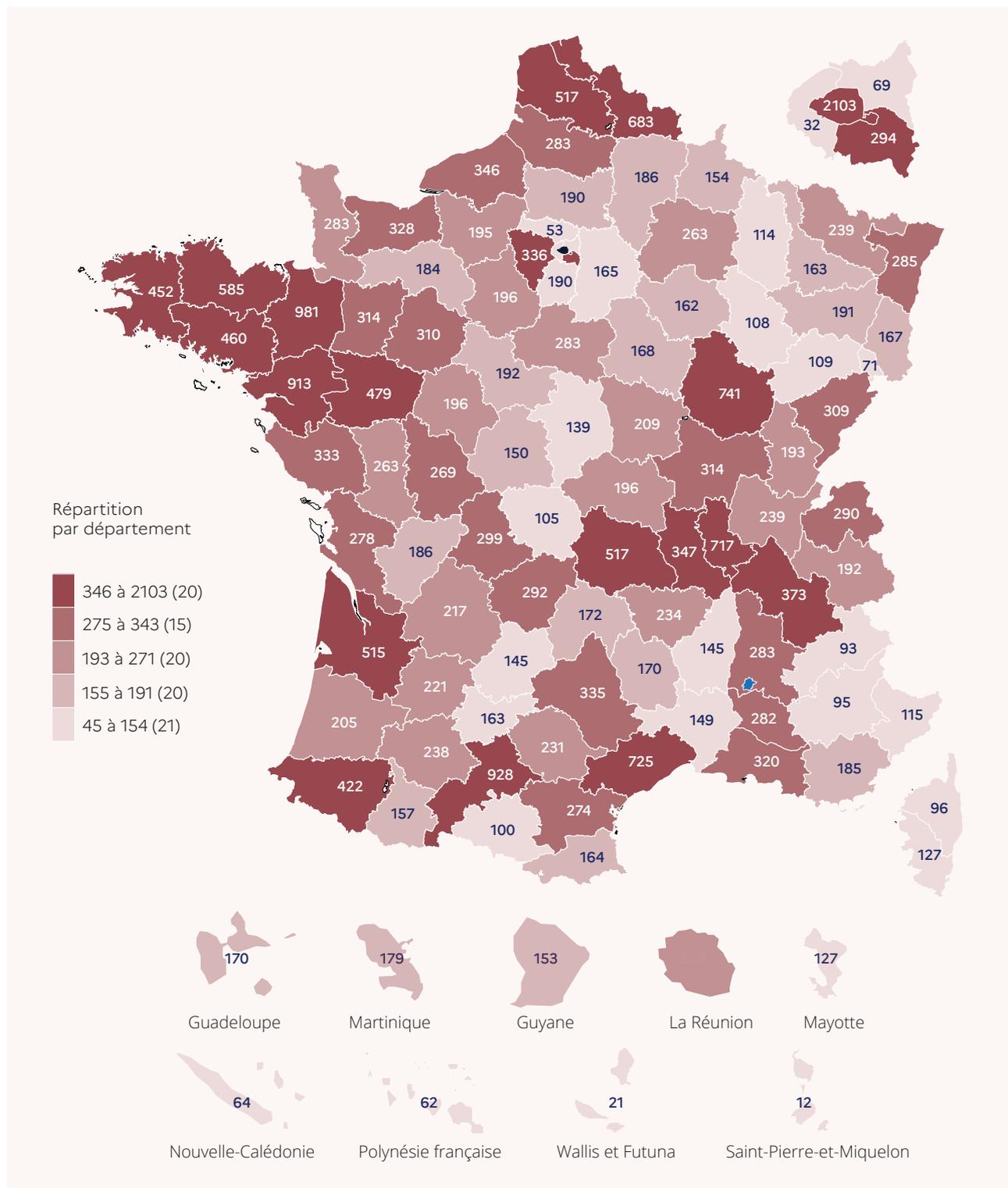


*Autres structures : ASMA, DITAOM, HF, MEDIATEURS, CBCM...

Localisation des agents

Le ministère est présent sur l'ensemble du territoire, y compris en outre-mer où sont affectés près de 3,4% des agents, taux stable depuis plusieurs années.

Effectifs par département au 31 décembre 2023



Cette répartition métropole-outre-mer est proche de celle observée dans l'ensemble de la population française. Au 1^{er} janvier 2024, l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) estime la population présente en outre-mer à 3,3% de la population totale.

Données genrées

La répartition des effectifs par sexe se stabilise en 2023 à 60 % de femmes. Au 31 décembre 2021, selon l'édition 2023 du rapport annuel sur l'état de la fonction publique publié le 15 décembre 2023 par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), elles représentent 63 % des effectifs de la fonction publique d'État (militaires exclus).

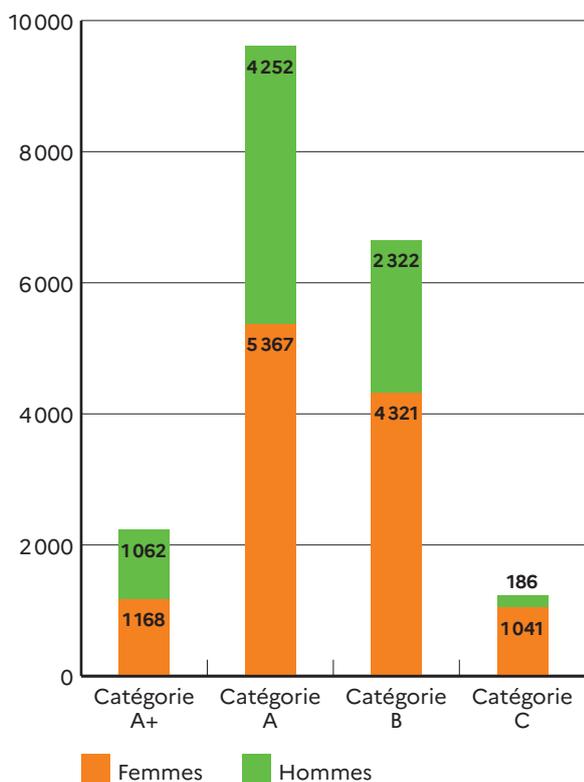
Évolution de la répartition des agents par sexe entre 2020 et 2023

	2020	2021	2022	2023
Femmes	18 047	17 874	17 925	17 778
Hommes	11 999	11 935	11 843	11 834
Total général	30 046	29 809	29 768	29 612
% de femmes	60,1%	60,0%	60,2%	60,0%

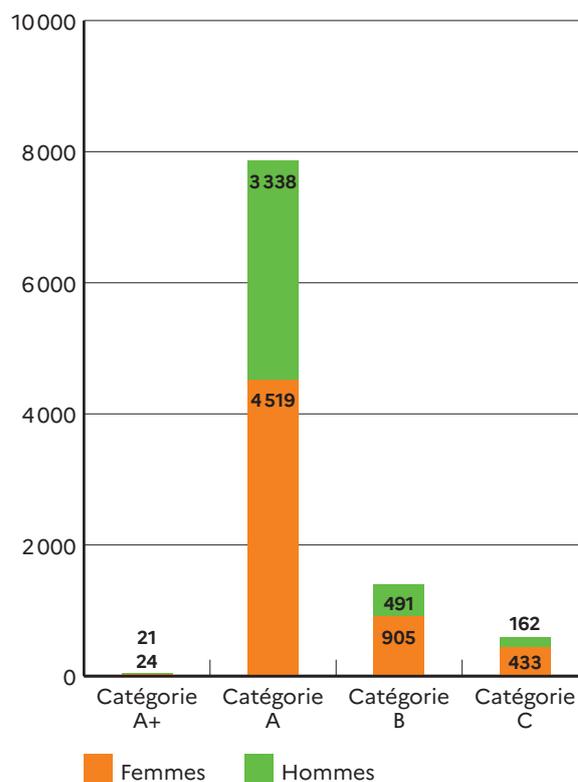
Répartition des agents par catégorie au 31 décembre 2023

	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total général du MASA
Femmes	1 192	9 886	5 226	1 474	17 778
Hommes	1 083	7 590	2 813	348	11 834
Total général	2 275	17 476	8 039	1 822	29 612
% de femmes	52,4%	56,6%	65,0%	80,9%	60,0%

Répartition des agents titulaires par catégorie au 31 décembre 2023



Répartition des agents non titulaires* par catégorie au 31 décembre 2023



* Y compris l'enseignement technique agricole privé sous statut de contractuel public

Pyramide des âges

La moyenne d'âge ministérielle (48,2 ans) est stable depuis 2020. Elle se situe dans la fourchette haute de la moyenne d'âge de la fonction publique d'État qui est, selon le rapport annuel de la DGAFP de 44 ans (militaires exclus).

Moyenne d'âge au 31 décembre 2023

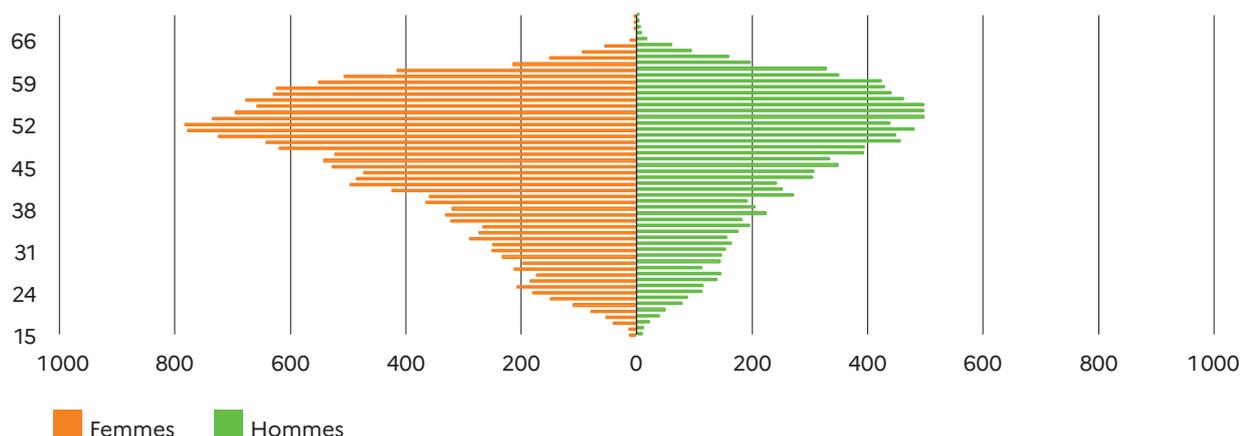
	Titulaires	Non-titulaires	Total général
Femmes	49,9	44,1	48,0
Catégorie A+	49,7	45,5	47,8
Catégorie A	48,7	50,6	48,7
Catégorie B	49,6	38,6	47,7
Catégorie C	53,5	39,9	49,5
Hommes	50,8	44,4	48,6
Catégorie A+	51,2	45,9	48,8
Catégorie A	50,7	54,3	50,8
Catégorie B	49,9	37,2	47,7
Catégorie C	53,2	34,7	44,6
Total général	50,2	44,2	48,2

La tendance observée les années précédentes, à savoir une moyenne d'âge légèrement plus jeune pour les femmes que les hommes, continue de se réduire. La moyenne d'âge des agents de catégorie C reste une exception dans laquelle les femmes sont en moyenne plus âgées que les hommes. De plus, cet écart s'est creusé avec une moyenne d'âge des agents masculins de catégorie C réduite de 3,7 points entre 2022 et 2023. Cette réduction provient notamment d'un recours plus important en 2023 à des agents contractuels de la classe d'âge 20-24 ans.

Évolution de la moyenne d'âge par sexe de 2020 à 2023

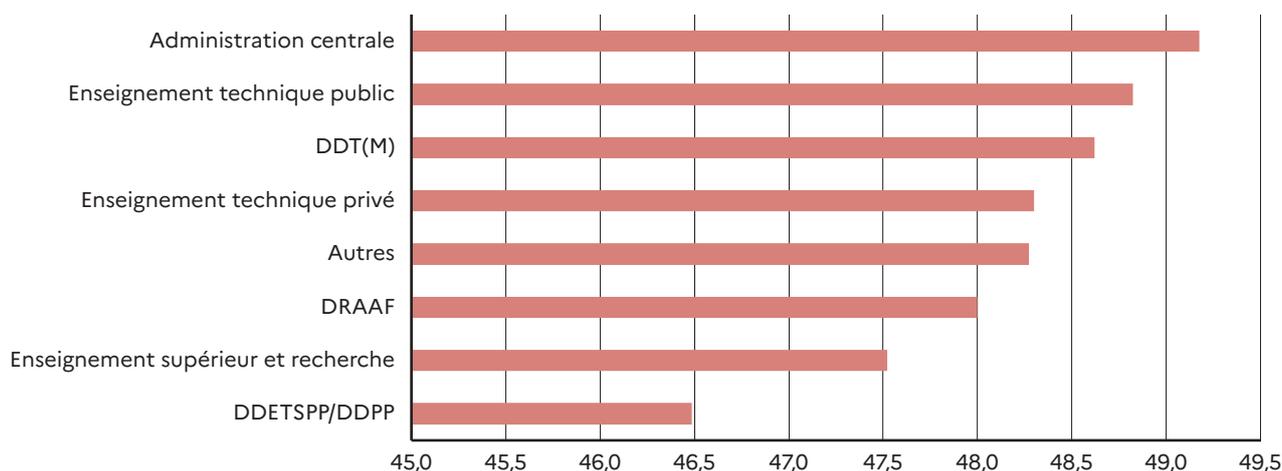
	2020	2021	2022	2023
Femmes	47,9	47,9	48,0	48,0
Hommes	49,0	48,9	48,8	48,6
Total	48,4	48,3	48,3	48,2

Pyramide des âges du MASA au 31 décembre 2023



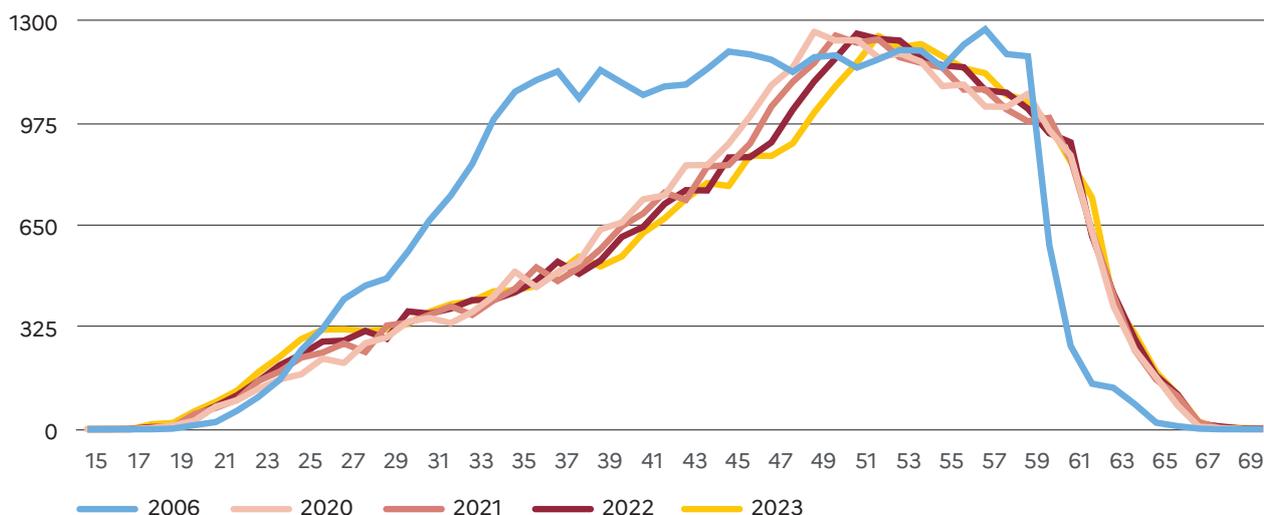
La répartition par type de structure permet notamment d'observer que la moyenne d'âge pour les agents de l'enseignement se différencie entre l'enseignement technique secondaire public (48,8 ans, soit 0,8 année de plus qu'en 2022) et l'enseignement technique supérieur (47,5 ans, soit 0,5 année de moins qu'en 2022). L'âge moyen dans l'enseignement technique privé reste stable. Comme l'année précédente, l'écart entre le type de structure affichant l'âge moyen le plus élevé (administration centrale) et l'âge moyen le moins élevé (DDETSPP) est de 2,7 années.

Âge moyen par secteur au 31 décembre 2023



Entre 2006 et 2020, les effectifs du MASA ont glissé vers les tranches d'âge les plus élevées. Ce décalage perdure dans le temps avec une courbe sensiblement similaire à celle de 2020 pour les trois années suivantes. L'âge médian est stable : 50,2 ans en 2022 et 50,3 ans en 2023.

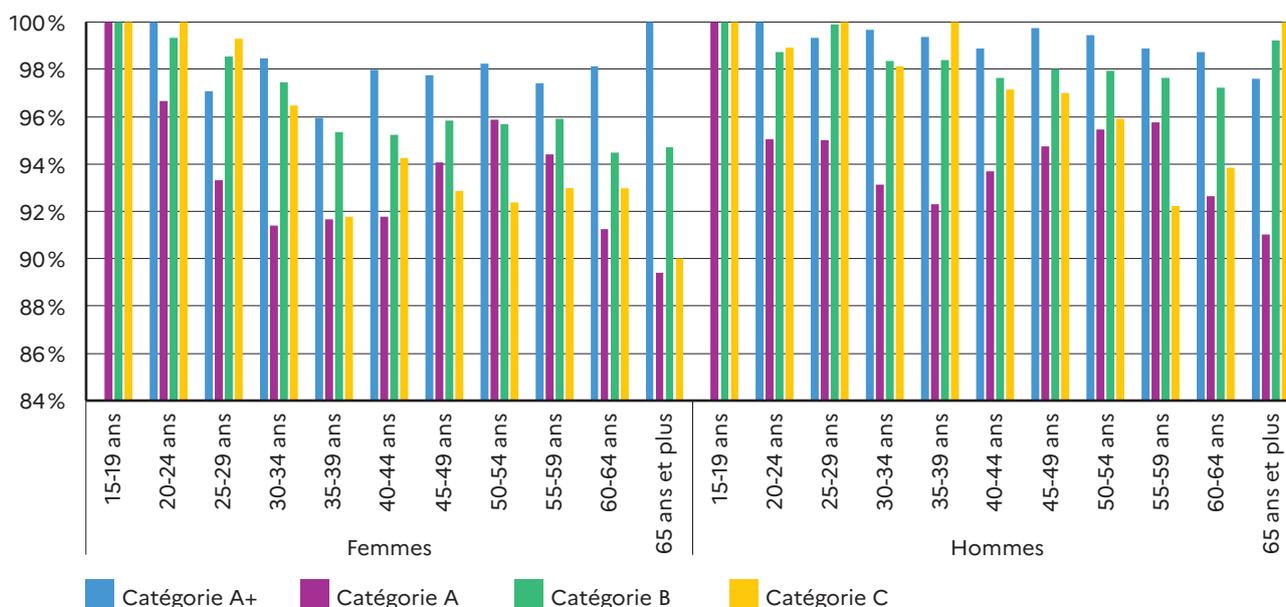
Évolution des effectifs par âge sur les 4 dernières années (comparaison avec l'effectif physique de 2006)



Taux de travail des agents (hors temps incomplet)

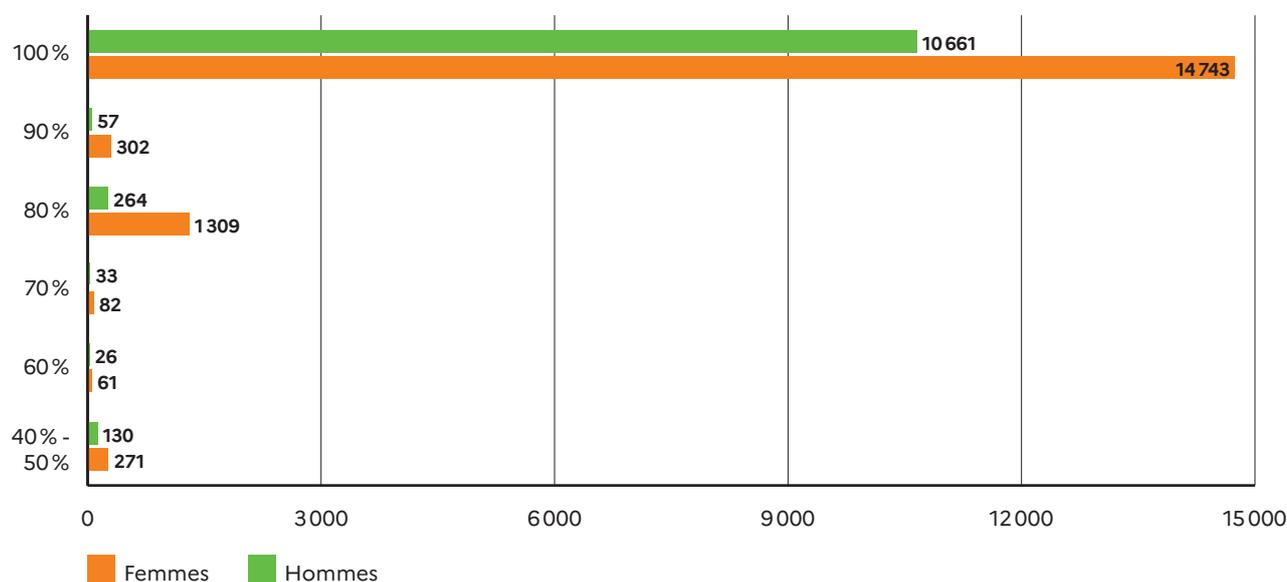
Le travail à temps partiel concerne 2 535 agents en 2023, soit 616 agents de moins qu'en 2022. La représentation graphique de la moyenne du taux de travail (hors temps incomplet) par sexe, catégorie, et tranche d'âges confirme un recours au temps partiel en milieu et en fin de carrière, ce qui correspond à des périodes durant lesquelles la majorité des agents élève des enfants et/ou soutient des proches comme des ascendants. Les taux sont sensiblement similaires à ceux des deux dernières années.

Taux de travail (hors temps incomplet) moyen par genre, tranche d'âges et catégorie au 31 décembre 2023



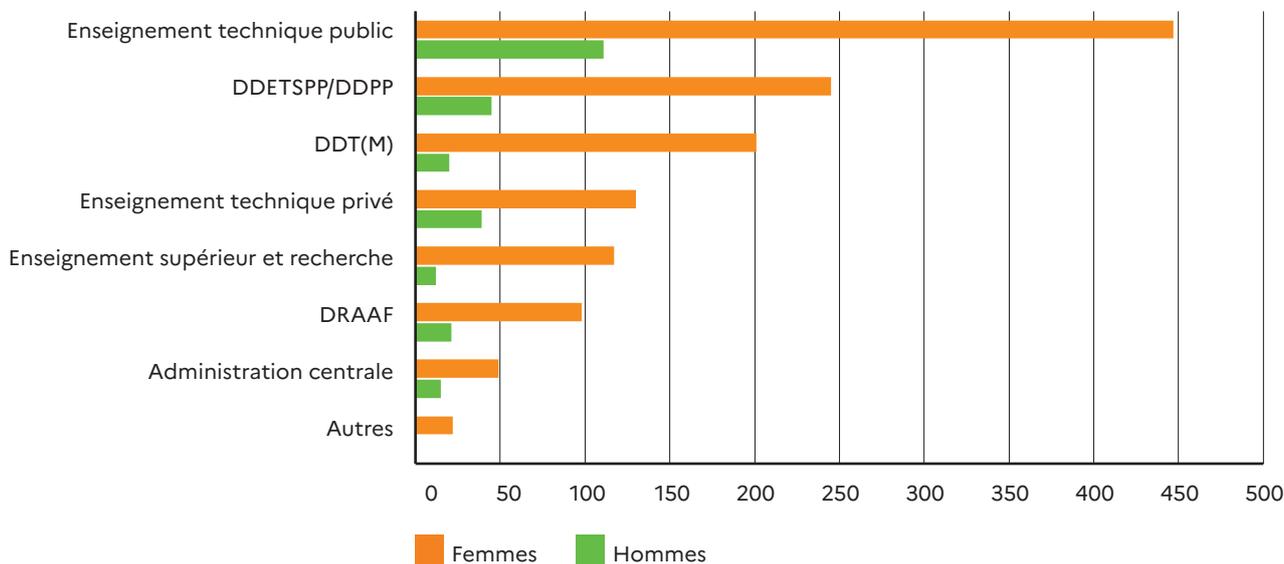
Bien qu'en baisse, le recours au temps partiel concerne toujours davantage les femmes que les hommes : le taux de femmes travaillant à temps partiel s'élève à 12,1 %, soit 3 points de moins qu'en 2022, contre 4,6 % chez les hommes, soit 0,8 points de moins qu'en 2022.

Répartition (hors temps incomplet) du taux de travail des agents au 31 décembre 2023



Au sein des différentes quotité de temps partiels, 62,1% des agents travaillent à 80 %. Par ailleurs, les femmes représentent 83% du temps partiel à 80%, quotité de temps partiel la plus usitée, soit 2 points de plus qu'en 2022 et 1 point de moins qu'en 2021.

Focus sur le temps partiel à 80% au 31 décembre 2023

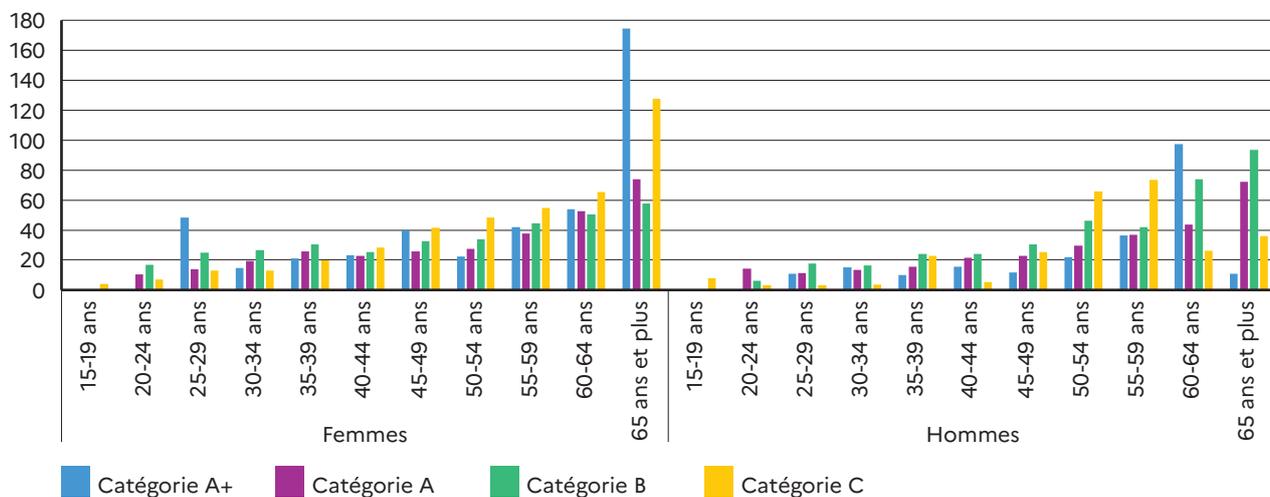


Absences pour raison de santé

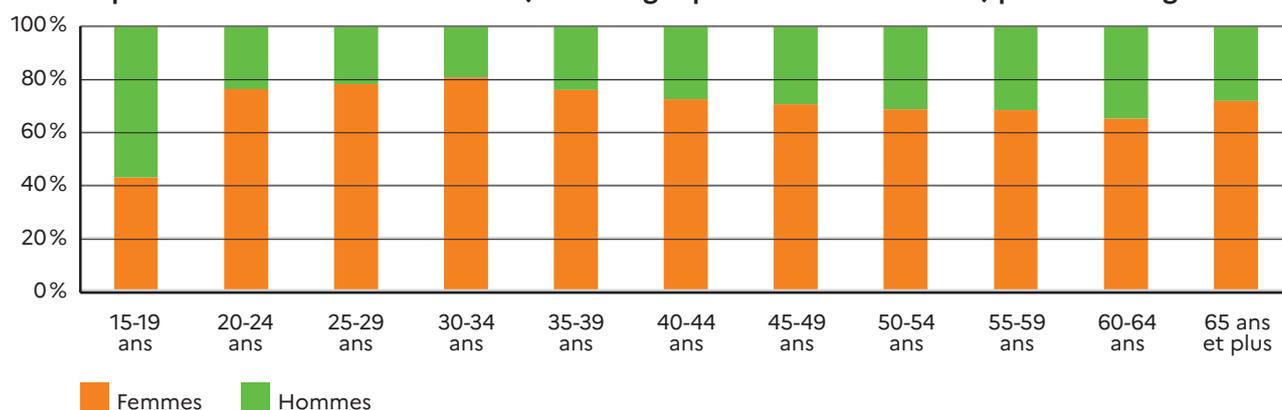
Les arrêts maladies en jours ouvrés par agent sur l'effectif général s'élèvent à 10,2 jours par an soit une diminution de 1,4 jours par rapport à 2022, mais identique au chiffre constaté en 2021.

La tendance observée depuis 2021 se confirme avec un nombre de jours d'arrêt de travail qui progresse globalement avec l'âge et des différences importantes selon la catégorie d'emploi. Enfin, comme observé précédemment, ce volume est globalement plus faible chez les hommes jusqu'à 44 ans puis s'équilibre ensuite entre les hommes et les femmes en seconde partie de carrière.

Nombre de jours ouvrés maladies par agent ayant été absents pour cause de maladie en 2023 (hors congés paternité et maternité)



Répartition du nombre de jours ouvrés maladies par agent ayant été absents pour cause de maladie en 2023 (hors congés paternité et maternité) par sexe et âge



Au total, le nombre de jours ouvrés correspondant à des absences pour raisons de santé, hors congé de maternité, de paternité et d'adoption, s'élève à 302 622 jours en 2023, soit une diminution de 12,2% par rapport à 2022. Ce nombre se rapproche ainsi sensiblement du nombre constaté en 2021 (303 137 jours).

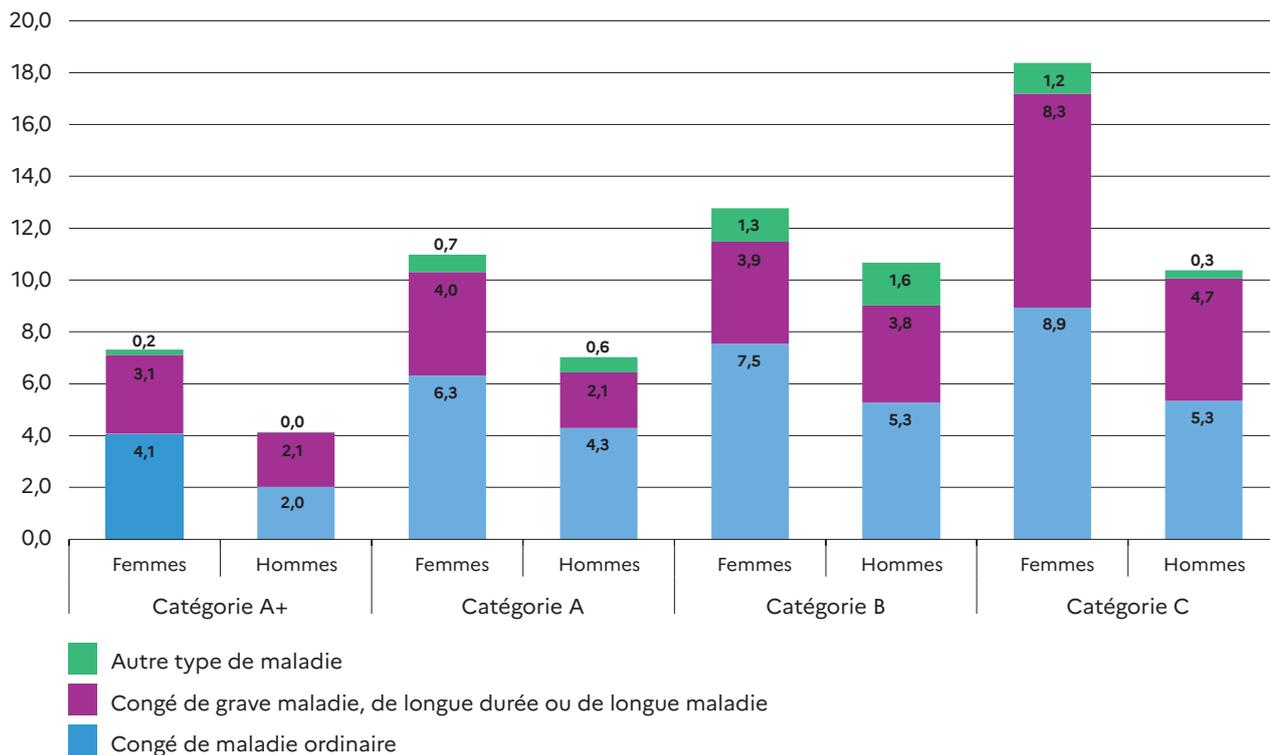
Le nombre total de journée d'absence pour les congés de maladie ordinaire diminue en 2023 : 171 326 jours en 2023 pour 196 996 jours en 2022 et 153 967 jours en 2021.

Nombre de jours d'absence pour raison de santé en 2023 par motif

Catégorie FP/Sexe	Congé de grave maladie	Congé de longue durée	Congé de longue maladie	Congé de maladie ordinaire	Congé pour invalidité temporaire imputable au service	Congé suite à un accident du travail ou de trajet	Congé suite à une maladie professionnelle ou imputable au service	Couches pathologiques	Total général
Catégorie A+		2 481	3 428	7 040	222			41	13 212
Féminin		1 364	2 280	4 843	206			41	8 734
Masculin		1 117	1 148	2 197	16				4 478
Catégorie A	2 643	31 585	21 558	95 081	9 867	1 107		130	161 971
Féminin	2 186	22 569	14 716	62 451	5 929	602		130	108 583
Masculin	457	9 016	6 842	32 630	3 938	505			53 388
Catégorie B	164	15 995	15 033	54 187	10 871	271		223	96 744
Féminin	164	11 303	9 157	39 375	6 335	184		223	66 741
Masculin		4 692	5 876	14 812	4 536	87			30 003
Catégorie C		8 866	4 968	15 018	1 698	56	89		30 695
Féminin		8 341	3 846	13 160	1 590	56	89		27 082
Masculin		525	1 122	1 858	108				3 613
Total général	2 807	58 927	4 4987	171 326	22 658	1 434	89	394	302 622

En 2023, le nombre de jours moyen d'absence pour raisons de santé par agent est de 10,2 jours. Les agents de catégorie C comptabilisent un nombre de 16,8 jours en moyenne contre 5,8 jours pour les agents de catégorie A+. La différence entre les hommes et les femmes est de 4,2 jours d'absence de moins pour les hommes (11,9 jours contre 7,7 jours en moyenne), toutes catégories confondues.

Nombre de jours moyen d'absence pour raison de santé en 2023 par catégorie et sexe



	Congé de maladie ordinaire	Congé de grave maladie, de longue durée ou de longue maladie	Autre type de maladie*	Total
Catégorie A+	3,1	2,6	0,1	5,8
Catégorie A	5,4	3,2	0,6	9,3
Catégorie B	6,7	3,9	1,4	12
Catégorie C	8,2	7,6	1	16,8
Total	5,8	3,6	0,8	10,2

* Autre types de maladie : congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé suite à un accident du travail ou de trajet, congé suite à une maladie professionnelle ou imputable au service et couches pathologiques

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

